

# **REGLEMENT PECHE SPECIFIQUE A LA PLOMBEE (REV. 4)**

Règlement établi par la commission et basé sur le règlement international de la FIPSeD :

- Corrigé et validé par le comité directeur de la FFPSC lors de sa réunion du 30 janvier 2010
- Validé par les Présidents de CR lors de la réunion du 30 janvier 2010
- Validé par l'AG de la FFPSC du 31 janvier 2010
- Modifié le 12 mai 2010 (*Révision 1*)
- Modifié lors de la réunion du comité directeur du 27 novembre 2010 (*Révision 2*)
- Modifié lors de la réunion du comité directeur du 29 janvier 2011 (*Révision 3*)
- Modifié lors de la réunion de la commission du 27 janvier 2012 et validé par le comité directeur lors de la réunion du 28 janvier 2011 (*Révision 4*)

Le règlement FFPSC sera modifié pour y inclure tous les points de ce règlement :

- Epreuves ouvertes à tous les licenciés FFPSC « pêche au coup ».
- La pêche à la plombée se pratique au moulinet et sans flotteur (le sondage avec un flotteur est interdit).
- La longueur des cannes est limitée à 4,58 mètres maximum.
- Tous les montages sont autorisés.
- Il n'y a pas de distance minimum de pêche.
- La distance entre les compétiteurs doit être comprise entre 15 mètres minimum et 30 mètres maximum.
- La coupe de France se déroule en deux manches de 5 heures sur 2 jours.
- Le championnat de France 1<sup>o</sup> division se déroule en trois manches de 5 heures sur trois jours (VSD).
- Les championnats de France 2<sup>o</sup> division se déroule en 2 manches de 5 heures.
- Pour les championnats départementaux et régionaux ils seront organisés en 2 manches minimum de 4h chacune minimum (décision à prendre lors des AG respectives).
- Compte tenu de la distance entre les pêcheurs, possibilité d'organiser les championnats :
  - ↳ En ligne.
  - ↳ En 2 ou 3 groupes.
- En cas d'interruption forcée (exemple: orage), la manche sera validée si sa durée a été au moins d'1h30 et il n'y aura pas de reprise.
- La durée de préparation est fixée à 1h30 minimum.
- Les compétiteurs pourront monter le nombre de cannes qu'ils souhaitent mais ils ne pourront avoir, en action de pêche, qu'une seule canne. Il sera possible de préparer, en réserve, des feeders; toutefois, en cas de prise d'un poisson, ces feeders ne pourront être mis en action de pêche qu'après la mise en bourriche du dit poisson.

- Les amorces toutes confondues sont limitées à 12 litres.
- Les esches toutes confondues sont limitées à 2 litres dont 0,50 litre maximum de fouillis ou vers de vase.
- Ces quantités d'esches et d'amorce peuvent être modulées à la baisse et certaines esches peuvent être interdites. Pour les épreuves nationales les organisateurs proposeront au responsable de la commission leurs limitations pour validation.
- Le temps d'amorçage est fixé à 10mn, seul est autorisé l'amorçage à l'aide d'un feeder.
- Le repère flottant est interdit.
- La longueur maximum du feeder est de 7 cm. Quelque soit la forme du feeder, sa section doit passer dans un gabarit de 6cm de diamètre.
- Tout poisson capturé mais accroché à une autre ligne que celle du pêcheur ne sera pas comptabilisé et devra être remis à l'eau.
- Le championnat 1° division se disputera à 36 pêcheurs avec 12 restants.
- Pour 2012, la qualification des 24 montants pour la 1° division se fera au travers de quatre championnats 2° division (voir découpage) ouverts à tous les licenciés et au prorata du nombre de participants dans chacun de ceux-ci. Les résultats de ces 2° divisions seront adressés au responsable de la commission pour le 30 juin au plus tard.
- Les inscriptions pour ces 2° divisions seront adressées au responsable de la commission pour le 30 mars au plus tard par les Présidents de CR (imprimé sur le site).
- A partir de 2013, les qualifications pour les 2° divisions se feront au travers de championnats régionaux dont les résultats devront être adressés au responsable de la commission pour le 15 novembre de l'année N-1 au plus tard.

# DECOUPAGE plombée et carpe au coup

